

12026 156 07

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DU LOGEMENT DE LA WILAYA DE TAMANRASSET
SERVICE ADMINISTRATION ET DES MOYENS
BUREAU DE MARCHÉ
N° : 0118.../ D.L / 29.0.../ S A M / 2026

MISE EN DEMEURE N°02

La société contractante représentée par **Ben Lkhader Zakaria**, réside du quartier 113 cité de El Bader secteur 20 Béchar, titulaire du marché n° : **02/2025** en date du **30/07/2025**, marquée sous le n°**216/2025** en date du **20/07/2025** et approuvée par le contrôleur budgétaire sous le n°**991/2025** du **30/07/2025**, relatif à: La réalisation des travaux de viabilisation et réseaux divers (V.R.D) des 200 logement inaccessibles au profit de l'éducation national à travers la wilaya :

*IN-SALAH : 36/200 logements répartis comme suit :

Lot n° 04 : Achèvement la réalisation (Réseau d'Assainissement Extérieur +Réseau Alimentation en Eau Potable , Aménagement extérieur+ Ouverture et Couverture des Voiries (Couche de Tuf) + Revêtement en Enrobé à Chaud , Eclairage extérieur) pour achèvement lot N 01

- Vu l'ordre de service (notification de l'approbation de marché) n° 01, notifié du 14/08/2025.

- Vu l'ordre de service (démarrage des travaux) n° 02, notifié : 04/09/2025.

- D'après la correspondance reçue par Direction du logement de la Wilaya d'Ain Salah en date du 14/10/2025 sous le n° : 2354/DL/124/SLPL/2025, il a apparaît que le chantier est complètement abandonné et dépourvu de travailleurs, et les travaux arrêtés.

- Vu la mis en demeure écrite n° 01 du 19/10/2025, sous le n° 2276/DL/372/SLPL/ 2025, adressée à l'entrepreneur en vue de la reprise des travaux.

- D'après la correspondance reçue par Direction du logement de la Wilaya d'Ain Salah en date du 17/11/2025 sous le n° : 2516/DL/132/ SLPL /2025, il a apparaît que le chantier est toujours abandonné et que les travaux sont complètement arrêtés.

- Vu la mis en demeure écrite n° 02 du 19/11/2025, sous le n° 2500/DL/417/SLPL/ 2025, adressée à l'entrepreneur en vue de la reprise des travaux.

- D'après la correspondance reçue par Direction du logement de la Wilaya d'Ain Salah en date du 03/12/2025 sous le n° 2651/DL/144/ SLPL /2025, il a apparaît que le chantier est presque abandonné et que les travaux progressent lentement.

- D'après la correspondance datée du 01/03/2026 sous le numéro : 606/DL/92/SLPL/W.T/2026 adressée à l'entrepreneur, Establishment de Ben Lakhdar Zakaria, afin de prendre en charge la situation des travaux n° 01 et de reprendre les travaux restants.

- D'après la correspondance reçue par Direction du logement de la Wilaya d'Ain Salah en date du 05/04/2026 sous le n° 515/DL/63/ SLPL /2026, qui a prouvé que Le chantier est toujours à l'abandon et les travaux y sont complètement arrêtés.

- D'après la correspondance reçue par Direction du logement de la Wilaya d'Ain Salah en date du 30/04/2026 sous le n° 678/DL/82/ SLPL /2026, qui a prouvé que Le chantier est toujours à l'abandon et les travaux y sont complètement arrêtés jusqu'à maintenant.

- Vu l'expiration de délais contractuels en date du: 02/10/2025.

Est mise en demeure N°02 de:

-Prendre toutes les dispositions nécessaires pour rattraper le retard enregistré dans le planning des travaux.

-Relancer les travaux et renforcer le chantier en moyens humains et matériels, et ce dans un délai de 08 jours à compter de la date de la parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale.

Faute de quoi des mesures coercitives seront appliquées à son encontre comme prévoit la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR